

3730  
of  
3731

Confidentiel

**NOTE à François BEAUJOLIN  
Directeur du F.A.S.**

**OBJET : 3ème RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES**

Page 2 : Il me paraît exagéré de dire que "les CRIPI se bornent souvent à reprendre des orientations formulées au plan national, sans chercher à les adapter en tant que de besoin aux spécificités locales".

Au contraire, c'est sur ce rôle que les instances se sentent valorisées.

Page 2 (dernier paragraphe) : "Les disparités observées dans l'exécution du budget selon les secteurs et les Régions témoignent de l'inadaptation de la programmation budgétaire ..."

Cette remarque est autant le fait d'une disparité des besoins que de modes d'organisation différents.

Page 3 : L'expérience de coopération avec l'ensemble des partenaires pourrait faire l'objet de plusieurs citations de Régions, car le Nord Pas de Calais n'est pas le seul à avoir lancé des expériences en la matière.

Page 5 : Il est exact que le FAS a délaissé les réservations dont il pouvait faire usage dans le parc immobilier des organismes H.L.M. en contrepartie des prêts accordés de 1961 à 1975 pour la construction de logements familiaux. Cependant, cette situation est à rapprocher des difficultés générales rencontrées y compris par l'Etat dans la gestion de ses contingents. Des propositions techniques sont à l'étude en Région PACA sur ce sujet.

Page 7 : En Région PACA, aucune demande de concours, depuis la régionalisation, n'est restée sans suite : pour autant qu'elles aient respecté les délais de procédure, elles ont été instruites et décidées, et, en cas de rejet, ont donné lieu aux motifs de ces rejets.

Page 7 : Ce ne sont pas les manuels d'instruction qui ont fait défaut, mais le nombre de modifications et de réformes que les agents ont eu à assumer.

Page 10 : Ce ne sont pas les défaillances du système informatique qui ont contraint, en 1991, les services à enregistrer les concours décidés au titre du secteur 45 (insérés dans l'économie) sous d'autres secteurs (31 et 41), c'est une décision du Ministère du Budget qui, depuis 1987, empêcha le FAS de faire en oeuvre directement le secteur 45.

Page 14 : La mise en concurrence des organismes est générale en Région PACA, depuis 1990, en liaison avec les autres partenaires du Service Public de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Page 23, note 2 : Il est exact que jusqu'en 1990, date à laquelle l'Association Echanges Méditerranée a cessé ses activités, j'en étais non seulement membre, mais fondateur depuis 1976.

Au début de ma prise de fonction de Délégué Régional du FAS, j'ai demandé à ne plus être membre du bureau de cette Association, alors même que j'en avais été auparavant le Secrétaire Général. De cette situation, je me suis ouvert auprès du Directeur du FAS, du Préfet de Région et des membres de la CRIPI qui, au regard du rôle de cette Association notamment en matière d'information, de communication et de coopération avec les Pays du Maghreb, n'ont pas vu d'inconvénient à ce que je reste membre de cette Association. Pour autant, j'ai toujours veillé à signaler, au cours des délibérations de la CRIPI qui ont eu à traiter du dossier de cette Association, que je m'en remettais totalement aux avis du Préfet et à la délibération de l'Instance.

J'ai ajouté que je me suis, par ailleurs, défait de plusieurs mandats associatifs, lors de la prise de mes fonctions, dès lors qu'il y avait risque de confusion entre mes responsabilités et le rôle associatif.

X        X  
          X

D'une manière générale, je considère que les affirmations qui sont contenues dans ce rapport sont bien souvent excessives.

Pour preuve, page 26, je ne saurais accepter la caricature qui est donnée de nos rapports d'activité et de tous les documents produits pour le bon fonctionnement des instances au cours d'une année.

Daniel CARRIERE

Le 4 mai 1992